

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 14 avril 2022

### Présents :

Mmes Sylvie SECHET, Karine LANIAU, Catherine DUMAZERT, Monique ZAMPERLINI, et MM. Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Xavier SEVERE, Marc SECHET.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Damien GUILLAUMOT pouvoir à M. Fabrice AUCOULON  
M. Jürgen ALLEAUME pouvoir à M. Jean-Michel DUMAZERT

Absents : Mmes Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et Lucilia DA SILVA,

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Xavier SEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### 2) Approbation comptes rendus 09/03/2022 et 14/03/2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des 09/03/2022 et 14/03/2022.

### 3) Aide à l'Investissement Culturel 2022 : Restauration église

Mme le Maire expose que suite au diagnostic technique et architectural effectué par M. Stéphane BERHAULT, architecte expert du patrimoine, il a été mis en évidence divers désordres sur l'édifice. Pour y remédier des travaux importants sont à effectuer. Ils ont été listés et chiffrés par l'architecte expert.

Le montant des travaux s'élève à 256 337.34 € HT.

Mme le Maire précise que la commune souhaite phaser ces travaux en fonction des lots décrits ci-dessous et de l'urgence à procéder à la restauration

1- Travaux préparatoires	37 615.00 HT
2- Lot maçonnerie - pierre de taille	108 274.34 HT
3- Lot couverture	60 610.00 HT
4- Lot vitrail	3 375.00 HT
• Honoraires architecte	32 797.41 HT
• Aléas	13 665.59 HT

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC).

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier et que les travaux n'ont pas été mis en œuvre à ce jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention départementale au titre de l'aide à l'investissement Culturel (AIC) et autorise également Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y afférents.

### 4) Questions diverses

Mme le Maire informe qu'un conseil communautaire a eu lieu le 13 avril. Durant celui-ci, le budget a été voté (à la majorité). En début de séance, Mr Foucher, Président, a fait lecture d'un courrier du personnel communautaire qui répondait aux propos tenus par des élus lors du précédent conseil communautaire.

Mme le Maire précise que les conseils communautaires sont relayés sur le Facebook de la commune.

Le Président de la CCEJR, Mr Foucher, se propose de tenir des réunions publiques à la demande des communes afin d'expliquer la hausse de l'imposition communautaire.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H25.